



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>13 septembre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>30</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>32</b> dont : <b>2 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Randan (salle de l'ancien marché).

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD),

Absents ayant donné un pouvoir :

Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Gilles MAS, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024\_109 : Ressources humaines - Approbation des modifications  
du document unique

**Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 rendant obligatoire l'évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définissant les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé,*

*Considérant que le résultat de cette évaluation, transcrit dans un document unique, doit être régulièrement mis à jour,*

*Vu la délibération n°2023-143 en date du 18 décembre 2023 relatif à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels pour la communauté de communes Plaine Limagne,*

*Vu l'avis favorable émis par le CST le 10 septembre 2024 sur la mise à jour du document unique de la communauté de communes,*

Suite à la présentation par le président des fiches ajoutées au document unique d'évaluation des risques professionnels jointes en annexe,

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- d'approuver la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels de la communauté de communes.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*